

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024

Gartempe Saint-Pardoux



Séance du 18 Mars 2024

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle des fêtes de Saint-Amand-Magnazeix sous la Présidence de Monsieur Gérard RUMEAU à 19h00.

Date de la convocation : 11 Mars 2024

Délégués en exercice : 27

Délégués présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Absents : 2

Liste des présents : 22

M. BARAUD Pascal (Châteauponsac)
M. BAYLE William (Saint-Pardoux-le-Lac)
Mme. BRAY Claire (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. CREYSSAC Michel (Rancon)
M. DESSON Éric (Châteauponsac)
M. DUBOIS Ludovic (Saint-Sornin-Leulac)
M. GERMANAUD Michel (Châteauponsac)
Mme. GUILLEMOT-BANDOLLIÉRIE Eliane (Châteauponsac)
M. LARDILLIER Jean-Michel (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. MARTIN Pierre (Châteauponsac)
Mme. MASSIAS Virginie (Châteauponsac)
M. MIRGUET Patrice (Saint-Amand-Magnazeix)
M. PELLEGRINI Bruno (Saint-Pardoux-le-Lac)
Mme. PETIT Mady (Balledent)
M. PEYRESBLANQUES Vincent (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. PINEL Didier (Saint-Sornin-Leulac)
M. PUIGRENIER Michel (Rancon)
M. RIFFAUD Gérard (Rancon)
Mme. ROUAULT Nadège (Châteauponsac)
M. RUMEAU Gérard (Châteauponsac)
Mme. STEPHEN Frances (Châteauponsac)
Mme. TONIAL Brigitte (Saint-Amand-Magnazeix)

Liste des absents : 2

Mme ALBESPY – M. THIBAUD

Détails des pouvoirs : 3

Mme Du PUYTISON à M PELLEGRINI
Mme LELOSTEC à M PEYRESBLANQUES
M. VIDAL à M. MIRGUET

Secrétaire de séance : Patrice MIRGUET

Le président informe les membres du conseil qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :
9. Demande de subvention – étude pré-opérationnelle – projet centre culturel.
Les membres acceptent à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au vote.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve ce procès verbal à l'unanimité.

Délibérations

Introduction des points financiers inscrits à l'ordre du jour :

M. le Président ne participe pas au débat.

M. PEYRESBLANQUES explique aux membres la manière de procéder dans la présentation des documents administratifs et propose que chacun puisse interroger le président de la commission finances si besoin.

Il rappelle l'existence de trois comptes administratifs à la CC : la station-service de Saint-Sornin-Leulac (qui concerne pour la première fois une année complète de fonctionnement), le budget annexe de la jeunesse et le budget principal.

M. PEYRESBLANQUES commence la présentation par le BP : lecture et analyse du récapitulatif par chapitre avec explication succincte des colonnes présentes.

M. PEYRESBLANQUES interroge les membres du conseil afin de connaître leurs éventuelles interrogations ou remarques sur les évolutions financières : aucune question ou remarque.

M. PEYRESBLANQUES présente les sections d'investissement du budget principal et précise aux membres que la dernière colonne du tableau correspond au pourcentage réalisé de la somme initialement inscrite au BP 2023.

M. GERMANAUD fait lecture du document résumant les sections d'investissement du BP chiffre par chiffre.

M. PEYRESBLANQUES explique la somme correspondant à l'endettement et fait lecture de la ligne de trésorerie destinée à compenser le retard de la facturation 2023 des ordures ménagères.

M. PEYRESBLANQUES présente les documents du budget annexe. (Jeunesse)

M. GERMANAUD fait lecture des sommes inscrites au budget annexe de la jeunesse.

M. PEYRESBLANQUES présente les documents afférents à la station-service et rappelle que la comparaison avec l'année précédente est peu explicite car le CA 2022 n'est pas clôturé sur une année pleine. 2023 est la première année pleine de fonctionnement.

M. PEYRESBLANQUES souligne l'utilité de ce service et rappelle que l'excédent (bénéfice) n'est pas réutilisable dans un autre service que la station. Il propose qu'une réflexion soit menée pour réaliser éventuellement certains aménagements sur la station-service.

M. GERMANAUD fait lecture de la section d'investissement de la station-service.

M. PEYRESBLANQUES réinterroge les membres : aucune question ou remarque n'étant formulée,

M. PEYRESBLANQUES procède aux votes comme suit.

1. Approbation des comptes de gestion 2023

Aucune remarque n'étant formulée :

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve les comptes des gestions 2023 à l'unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs 2023

M. Le Président ne participe pas au vote et quitte la salle à 19h28.

Aucune remarque n'étant formulée

Pour	24
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve les comptes administratifs 2023 à l'unanimité.

3. Affectations des résultats 2023

M. GERMANAUD fait lecture de la note de synthèse des affectations de résultats pour les trois budgets. Aucune remarque n'étant formulée.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve les affectations de résultats 2023 à l'unanimité.

4. Biodéchets – Approbation des nouveaux statuts du SYDED

M. RUMEAU donne la parole à Jérôme JUGE (DGS) qui expose aux membres le sujet et les grandes lignes de la proposition de convention émanant du SYDED.

Pas de question.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire reconnaît le SYDED Haute-Vienne comme compétent pour mettre en œuvre le volet opérationnel du tri à la source des biodéchets dans le cadre d'une gestion de proximité sur notre territoire (compostage individuel et partagé) ; et autorise Monsieur le Président à notifier la présente délibération auprès du Président du SYDED de la Haute-Vienne.

5. Complémentaire santé : approbation de la réforme engagée par le CDG 87 / contractualisation

M. RUMEAU expose brièvement le sujet aux membres et précise que les domaines de la prévoyance et la complémentaire santé sont tous les deux concernés.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire décide de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure ; de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ; de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier, pour son compte, un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat ; de donner mandat au Président pour déterminer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié ; et, prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

6. Convention de partenariat avec la Société Publique Locale « Terre du Limousin »

M. RUMEAU donne la parole à M. MARTIN qui explique le sujet aux membres du conseil.

Mme BRAY précise que c'est une mise à disposition de personnel de l'office du tourisme pour exercer certaines missions à la SPL dont les conditions sont détaillées dans la convention.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Président, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant de la SPL « Terres de Limousin » ; et, autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec les partenaires associés, ainsi qu'à effectuer toutes autres démarches nécessaires afférentes à ce conventionnement.

7. Demandes de subventions / Associations

M. le Président résume aux membres les courriers des demandes de subventions qui ont été adressés à la CC.

- Moto club des druides : vote pour une demande de subvention de 575 €
- Solidarité Paysans : vote pour une demande de subvention d'un montant libre.

- Liess : Vote pour une demande de subvention de 1000 €

- Musée René BAUBEROT à Châteauponsac : Vote pour une demande de subvention de 2 015.83 €

M. Le Président propose aux membres de donner un accord de principe mais de ne pas arrêter de somme car la gestion financière sera différente à compter du mois de Juin 2024. M RUMEAU précise que certaines charges seront alors supportées par la mairie de Châteauponsac et que, donc, le montant de la subvention sera moindre.

Le conseil valide à l'unanimité le principe de versement d'une subvention au musée sans arrêter de montant.

	Moto club des druides	Solidarité Paysans	Liess	Musée R. Baubérot
Pour	0	0	0	25
Abstentions	0	0	0	0
Contre	25	25	25	0
Non-exprimés	0	0	0	0

8. Portage du Groupe d'Action Locale – approche territoriale

M. Le Président explique aux membres que la candidature du Groupe d'action locale (GAL) du Pays du Haut Limousin, portée par la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM) en partenariat avec la Communauté de communes Gartempe-Saint Pardoux (CCGSP), a été retenue par l'Autorité de gestion régionale pour la période 2023-2027.

Pour rappel, c'est une enveloppe d'1 845 902 € qui a été allouée au territoire Haut Limousin (CCHLEM et CCGSP) pour mettre en œuvre une stratégie de développement local portée par les acteurs locaux (DLAL). La nouveauté de cette programmation est l'approche multi-fonds : l'enveloppe est composée de crédits FEADER (Fonds européen agricole de développement rural) et de crédits FEDER (Fonds européen de développement régional).

Ce DLAL se matérialise par un partenariat public-privé composé d'élus du territoire et d'acteurs de la société civile

Jérôme JUGE précise que l'objet du vote de ce soir consiste à laisser à la CC CHLEM le portage du GAL et propose aux communes de cibler et lister leurs futurs projets individuels afin de pouvoir leur fournir un appui sur le montage des dossiers jusqu'à la demande de subvention.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité de déléguer le portage du Groupe d'Action Locale (GAL) pour la programmation 2021-2027 à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

9. Demande de subvention – étude pré-opérationnelle – projet centre culturel,

M. Le Président explique aux membres qu'une nouvelle étude est nécessaire pour le projet centre culturel, il rappelle que le coût du projet a largement diminué après avoir tenu compte du contexte, des besoins et de la capacité financière de la collectivité.

Mme GUILLEMOT-BANDOLIER demande la date limite pour l'utilisation du fond géré par le GAL : Le Président informe que le fond est disponible jusqu'en 2027.

Jérôme JUGE précise qu'une approche touristique et une stratégie de rénovation des bâtiments déjà existants a été favorisée pour le nouveau chiffrage du projet.

Mme BRAY apporte un complément en confirmant le besoin évident sur le territoire mais interroge les membres sur l'éventuelle réflexion du volet CULTURELLE sur l'ensemble du territoire, pas seulement sur la lecture publique, et évoque également la tendance à remplacer les temps de présence physique du personnel touristique par des points numériques et informatiques.

M. Le Président précise la possibilité de mutualiser le personnel afin de compléter les besoins du volet touristique.

Jérôme JUGE précise que la commission de personnel a approuvé l'augmentation du temps de travail des agents en vue de l'ouverture de la médiathèque. C'est une transition vers un passage à 35 heures lors de l'ouverture de la médiathèque.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Président, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant de la SPL « Terres de Limousin », et autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec les partenaires associés, ainsi qu'à effectuer toutes autres démarches nécessaires afférentes à ce conventionnement.

1. GEMAPI :

Monsieur BARAUD interroge le Président sur l'évolution du fond GEMAPI : doit-il être compensé par une dépense du budget principal ou doit-on adopter une taxe GEMAPI ?

Le Président propose que ce point soit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

2. Facturation des Ordures ménagères 2023 :

Monsieur BARAUD demande au Président l'état d'avancement de la facturation des ordures ménagères 2023 qui accumule un retard conséquent.

Monsieur RUMEAU l'informe que les différentes difficultés sont sur le point d'être réglées et que la facturation est en cours. Il précise que la facture 2024 sera envoyée en fin d'année 2024 afin de décaler les avis de sommes à payer des administrés du territoire.

Le Président propose que ce point soit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

3. Espace réservé sur le site internet de la CC :

Jérôme JUGE explique aux membres qu'une demande d'inscription sur l'espace réservé de notre site internet a été envoyée à tous les élus du Conseil. Il propose que cette invitation par mail soit de nouveau envoyée aux membres qui n'aurait pas encore effectué leur inscription.

Le Président propose qu'une démonstration de connexion et d'utilisation soit faite au prochain conseil.

4. Nouvelle organisation des services intercommunaux :

Le Président relève l'efficacité de la nouvelle organisation des services qui se veulent depuis le début de l'année beaucoup plus structurés et dynamiques grâce à la nomination de M. JUGE sur le poste de Directeur des Services.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h22.

Le Président

Gérard RUMEAU

Le Secrétaire de Séance

M. Patrice MIRGUET